



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **14 février 2024 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Stéphanie Lacoste	mairesse de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Jocelyn Brière	représentant de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Sont également présents :

Christine Labelle, directrice générale et greffière-trésorière
John Husk, directeur du service de planification et de développement
Lisa Leblanc, technicienne au greffe

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède ensuite à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC13633/02/24

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point suivant :
9.6.2) OBV Yamaska / Résumé / Dépôt

L'ordre du jour se lit comme suit :

3. **Mot de bienvenue et présences**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Conseil du 17 janvier 2024**
 - 3.1) Adoption du procès-verbal
 - 3.2) Suivi du conseil
6. **Procès-verbal du 22 novembre 2023 / Modification**
7. **L'agenda de la MRC**
8. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 6 février 2024 / Dépôt
 - 6.2) AZIMUT / Abonnement GOnet 2024 / Autorisation de paiement
9. **Administration**
 - 7.1) Bilan 2023 et Plan d'action 2024 / Dépôt
 - 7.2) Gestion contractuelle / Dépôt de la liste 2023
 - 7.3) Informatique
 - 7.3.1) Banque d'heures informaticien / Autorisation



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

8. Évaluation

8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Février 2024 / Dépôt

9. Planification et gestion du territoire

9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme

9.1.1) Drummondville / RV23-5566 (PIIA)

Remplacer la liste des propriétés (catégorie A), identifiant les bâtiments d'intérêt patrimonial, assujetties au règlement de PIIA

9.2) Rapport d'activités du comité consultatif agricole

9.3) Dérogation mineure

9.3.1) 2741, boulevard Mercure, Drummondville

9.3) Gestion des cours d'eau
Aucun point.

9.4) Matières résiduelles

9.5.1) Symbiose industrielle / Versement aide financière 2024

9.5) Environnement

9.6.1) PRMHNN / Inspection des bandes riveraines / Offre de service / Autorisation

9.6.2) OBV Yamaska / Résumé / Dépôt

9.6) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
Aucun point.

9.7) Parc régional de la Forêt Drummond
Aucun point.

9.8) Mobilité durable

9.9.1) Rapport d'activités du comité de mobilité durable

9.9.2) Convention d'aide financière MTMD / Autorisation

10. Sécurité publique

Aucun point.

11. Développement économique, social et culturel

11.1) Rapport d'activités du comité ruralité

11.2) Ruralité / Modification de la Politique de développement / Adoption

11.3) Atelier de consultation pour le plan de communication de la Table des MRC / Invitation

11.4) Comité de travail sur les énergies renouvelables (éoliennes) / Création et nominations



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 11.5) Comptoir alimentaire Drummond / Campagne de financement 2024 /
Autorisation
- 12. Ressources humaines**
Aucun point.
- 13. Correspondance**
13.1) Demande d'appui / MRC de Matawinie / Programme d'aide à la restauration
patrimoniale
13.1) Liste de correspondance
- 14. Divers**
Aucun point.
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance**

ADOPTÉE

- 3. CONSEIL DU 17 JANVIER 2024**
3.1) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

MRC13634/02/24

Il est proposé par François Fréchette
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17
janvier 2024 avec la modification suivante :

À la page 2098 : au point 16, après Richard E. Langelier, modifier le texte de la question
comme suit : « Désire savoir ce qui a mené au changement de position de la MRC pour ce
qui est des éoliennes et si cette dernière a appris des erreurs commises ailleurs. ».

ADOPTÉE

- 3.2 SUIVI DU CONSEIL

Le résumé des suivis a été fait aux membres avant la séance. Il n'y a aucune question.

- 4. PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2023 / MODIFICATION**

Les membres sont informés qu'une correction au procès-verbal du 22 novembre doit être
effectuée afin corriger l'erreur de frappe à la page 2030; le numéro de résolution devrait se
lire « *MRC13553/11/23* ».



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 18 janvier 2024 au 14 février 2024 est déposée pour information avec l'ajout des rencontres du 23 janvier 2024 du comité exécutif de la SDED et du 25 janvier de la Table des MRC. La préfète profite également de l'occasion pour souligner l'anniversaire de monsieur Gilles Beaugard.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 6 FÉVRIER 2024 / DÉPÔT

Le certificat de disponibilité adopté par le comité administratif et de planification du 6 février 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) AZIMUT / ABONNEMENT GONET 2024 / AUTORISATION DE PAIEMENT

MRC13635/02/24

CONSIDÉRANT QUE la facture 12310 du Groupe de géomatique AZIMUT inc. datée du 18 janvier 2024 concernant l'abonnement annuel d'utilisation de Gonet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

Il est proposé par Gilles Beaugard
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture 12310 du Groupe de géomatique AZIMUT inc. datée du 18 janvier 2024 au montant de 24 935,13 \$, plus taxes».

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) BILAN 2023 ET PLAN D'ACTION 2024 / DÉPÔT

Le bilan 2023 et le plan d'action 2024 sont déposés. Il n'y a aucune question.

7.2) GESTION CONTRACTUELLE / DÉPÔT DE LA LISTE 2023

La liste des contrats 2023 comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 121 200 \$ est déposée comme prescrit par le règlement MRC-846. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.3) INFORMATIQUE

7.3.1) BANQUE D'HEURES INFORMATICIEN / AUTORISATION

MRC13636/02/24

CONSIDÉRANT les besoins croissants en informatique de la MRC, notamment l'usage de nouveaux produits, services et outils (ex : Microsoft 365), le télétravail, le risque accru en cybersécurité, etc.

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste de la MRC s'occupe de la coordination des services informatiques de l'organisation depuis la dernière année, ce qui réduit le temps disponible aux tâches d'archivage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat à l'externe pour effectuer des tâches en informatique afin de répondre aux besoins et optimiser les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel de services pour obtenir des soumissions concernant des services informatiques;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 44 000\$ pour des services informatiques est inscrit aux prévisions budgétaires 2024 adoptées par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une offre de services de M. Emmanuel Lemieux, informaticien, pour des services informatiques au tarif horaire de 45\$ pour l'équivalent de temps maximal de 14 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'offre de services de M. Lemieux au conseil pour la fourniture de services informatiques à la MRC;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche contractuelle de monsieur Emmanuel Lemieux, informaticien, à un taux horaire de 45 \$, payable à même le montant maximal de 44 000\$ inscrit aux prévisions budgétaires 2024, Partie 1 – Administration générale.

DE PRÉVOIR, conditionnellement à la satisfaction de la direction, une banque d'heures maximale de 728 heures à utiliser jusqu'au 31 décembre 2024, laquelle banque d'heures pourra être modifiée à la baisse si nécessaire. Si la direction juge que le contrat n'est plus nécessaire, elle pourra mettre fin à ce dernier à tout moment.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / FÉVRIER 2024 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} février 2024 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE / RV23-5566

MRC13637/02/24

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV23-5566 modifiant son règlement de PIIA 4304;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de remplacer la liste des propriétés (catégorie A), identifiant les bâtiments d'intérêt patrimonial assujettis au règlement de PIIA;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne

Appuyé par Luce Daneau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV23-5566 modifiant le règlement de PIIA de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV23-5566 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le rapport d'activités du comité consultatif agricole ayant eu lieu le 30 janvier 2024 est déposé. Monsieur Robert Julien en fait la lecture. Il n'y a aucune question.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.3) DÉROGATION MINEURE

9.3.1) 2741, BOULEVARD MERCURE, DRUMMONDVILLE

MRC13638/02/24

CONSIDÉRANT QUE Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0118/02/24, adoptée le 5 février 2024, autorisant une dérogation mineure au 2741 du boulevard Mercure, situé sur le lot 3 920 946;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la superficie et la hauteur maximale d'un garage isolé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent dans un corridor riverain;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le Conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉ »;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Fréchette
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à la résolution 0118/02/24 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 2741 du boulevard Mercure, situé sur le lot 3 920 946.

DE TRANSMETTRE sans délai la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.4) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.5) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.5.1) SYMBIOSE DRUMMOND / VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE 2024

MRC13639/02/24

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2023 la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la symbiose industrielle fait partie des actions de ce PGMR;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ a été prévu dans les prévisions budgétaires 2024 du PGMR pour le maintien de la symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le 22 novembre 2023, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles ainsi que les prévisions budgétaires ci rattachant pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la facture reçue le 7 février 2024 de la SDED;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyée par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement de la contribution 2024 pour la Symbiose industrielle, soit 50 000 \$, à la SDED à même le budget du PGMR des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.6) ENVIRONNEMENT

9.6.1) PRMHHN / INSPECTION DES BANDES RIVERAINES / OFFRE DE SERVICE /
AUTORISATION

MRC13640/02/24

CONSIDÉRANT l'inscription de l'élaboration d'un plan de communication pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels, aux prévisions budgétaires 2024 adoptées par résolution du conseil le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées pour la mise en œuvre du PRMHHN comprennent un montant maximal de 17 500 \$ pour une caractérisation des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contacté le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) ainsi que le Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour leur demander une soumission en lien avec ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une soumission de chacun des organismes à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du CRECQ datée du 9 février 2024 au montant de 17 500,00 \$ respecte le budget et correspond à la vision du mandat;

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres;

CONSIDÉRANT l'expertise du CRECQ dans la réalisation d'inspection de bandes riveraines;

CONSIDÉRANT l'appui des membres du comité d'aménagement à la suite de la présentation du projet le 14 février 2024;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service du CRECQ, datée du 9 février 2024 pour la caractérisation des bandes riveraines.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER le paiement maximal de 17 500 \$, soit 50 % du montant au début du mandat et le 50 % restant à la livraison du mandat, à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2024.

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC toute documentation pertinente en ce sens.

ADOPTÉE

9.6.2) OBV YAMASKA / RÉSUMÉ / DÉPÔT

Le résumé de la rencontre de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska à laquelle monsieur Guy Lavoie a assisté est déposé. Il n'y a aucune question.

9.7) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Aucun point.

9.8) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

Aucun point.

9.9) MOBILITÉ DURABLE

9.9.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Le rapport d'activités du comité de mobilité durable ayant eu lieu le 30 janvier 2024 est déposé. Madame Nathacha Tessier en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

9.9.2) CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE MTMD / AUTORISATION

MRC13641/02/24

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) le 18 janvier 2023, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2022-2024 (*MRC13286/01/23*);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière autorisée par le MTMD pour l'année 2023-2024 sera de 16 046 \$ pour le nouveau service de transport collectif de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Jocelyn Brière
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, la Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant de 16 046\$ pour l'année 2023-2024.

DE TRANSMETTRE une copie de la Convention signée au ministère.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL

11.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ RURALITÉ

Le rapport d'activités du comité ruralité ayant eu lieu le 25 janvier 2024 est déposé. Monsieur Jean-Guy Hébert en fait la lecture. Il n'y a aucune question.

**11.2) RURALITÉ / MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT / ADOPTION**

MRC13642/02/24

CONSIDÉRANT les discussions du comité de la ruralité quant à l'ajout d'une section « Reddition de compte » à la Politique actuelle du Fonds de la ruralité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la politique de développement du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond afin d'y ajouter une section intitulée « Reddition de compte » et d'adopter la nouvelle version, laquelle est jointe à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE un exemplaire de ladite politique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avec la reddition de compte annuelle du FRR Volet 2.

ADOPTÉE

11.3) ATELIER DE CONSULTATION POUR LE PLAN DE COMMUNICATION DE
LA TABLE DES MRC / INVITATION

L'invitation reçue pour l'atelier de consultation pour le plan de communication de la Table des MRC est déposée. Il n'y a pas de question.

11.4) COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES /
CRÉATION ET NOMINATIONS

MRC13643/02/24

CONSIDÉRANT QU'avant que la MRC puisse prendre position sur la production d'énergie éolienne sur son territoire, il est nécessaire d'informer et consulter le milieu;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le conseil de l'offre de services au montant de 65 000\$ de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant un accompagnement stratégique en énergies renouvelables pour l'année 2024 (*MRC13621/01/24*);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, il est prévu de prendre en compte les diverses sources d'énergies renouvelables;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de mettre en place un comité de travail *ad hoc* du conseil de la MRC afin de soutenir le déroulement des travaux dans le cadre du mandat à l'UMQ et de formuler des recommandations au conseil à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règles de fonctionnement d'un comité de travail sur les énergies renouvelables a été soumis préalablement au conseil ainsi qu'aux membres du CAP le 6 février 2024 qui en recommande la création;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

DE CRÉER le comité de travail *ad hoc* sur les énergies renouvelables selon les règles de fonctionnement proposées.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE NOMMER les personnes au comité comme suit :

Poste	Personne	Fonction
D'office	Line Fréchette	Présidente
Secteur nord / nord-ouest	Jean-Guy Hébert	Membre
Secteur nord / nord-ouest	Éric Émond	Membre
Ville-centre	<i>À déterminer par résolution de la ville</i>	Membre
Secteur sud / sud-est	Sylvain Cormier	Vice-président

DE NOMMER monsieur Stéphane Dionne substitut en cas d'absence de l'un des membres nommés.

ADOPTÉE

11.5) COMPTOIR ALIMENTAIRE DRUMMOND / CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2024 / AUTORISATION

MRC13644/02/24

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue le 7 février 2024 du Comptoir alimentaire pour sa campagne de financement 2024;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 500 \$ pour la subvention accordée au Comptoir alimentaire Drummond fut prévu à la Partie X – Subvention CM des prévisions budgétaires 2024;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement au montant de 5 500 \$ au Comptoir alimentaire Drummond pour l'année 2024 en un versement payable à même la Partie X - Subvention CM des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

13. CORRESPONDANCE

13.1) DEMANDE D'APPUI / MRC DE MATAWINIE / PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

MRC13645/02/24

CONSIDÉRANT la réception de la résolution CM-01-027-2024 de la MRC de Matawinie le 31 janvier 2024 concernant le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2022, la MRC de Matawinie a conclu une Convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) - volet 2 pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le travail effectué par l'agent de développement en patrimoine immobilier est structurant et nécessaire pour la MRC et qu'il en va de même pour les villes s'étant prévaluées du programme;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement du programme demeurent inconnues à ce jour, rendant ainsi précaires les postes d'agent de développement en patrimoine subventionnés par le volet 2 du programme, le tout combiné au contexte de pénurie de main-d'œuvre et de difficulté de rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier est en cours de révision par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation régionale de la Montérégie et la MRC d'Antoine-Labelle ont chacune adopté une résolution à cet effet qu'elles ont respectivement transmise à la MRC de Matawinie le 13 novembre et le 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE, dans sa résolution, la Table de concertation régionale de la Montérégie propose notamment d'assouplir certaines exigences en lien avec le sous-volet 1 a et de procéder à la révision des soutiens financiers accordés dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CAP;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'APPUYER les demandes de la Table de concertation régionale de la Montérégie au ministère de la Culture et des Communications portant sur :

- Le renouvellement, dans les meilleurs délais, du volet 2 du programme pour assurer le maintien en poste et/ou l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier;
- La modification des critères suivants dans la révision du programme pour le sous-volet 1 intitulé Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée :
 - De rendre admissibles à un soutien financier les maisons figurant au sein de l'inventaire de la MRC;
 - D'atténuer l'exigence voulant que les artisans soient membres du Conseil des métiers d'art du Québec;
 - De réviser le soutien financier accordé aux MRC en fonction des municipalités qui composent son territoire;
 - D'analyser d'autres avenues de ratio de financement qu'un coefficient favorable aux municipalités dévitalisées au sein des MRC.

DE DEMANDER au gouvernement de permettre aux MRC et aux municipalités de cumuler plus d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications en même temps pour un même projet.

DE TRANSMETTRE la résolution à :

- L'Union des municipalités (UMQ);
- La Fédération des municipalités du Québec (FQM);
- Le ministre de la Culture et des Communications (MCC).

ADOPTÉE

13.2) Liste de correspondance

- | | |
|------------------|---|
| 18 décembre 2023 | Association des Parents d'Enfants Handicapés de Drummond / Demande de commandite pour le Tournoi provincial de hockey-balle pour personnes ayant une déficience intellectuelle – 25 ^e édition. |
| 21 décembre 2023 | MSP / Modification au Règlement sur le feu vert clignotant. |



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

8 janvier 2024	Saint-Eugène / Adoption du second projet de règlement 578-2023.
10 janvier 2024	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / 28 ^e concours Chapeau, les filles! Et volet Excellence Science
16 janvier 2024	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Lancement de la campagne des métiers d'avenir.
22 janvier 2024	Fondation Sainte-Croix/Hériot / Installation d'une plaque reconnaissance aux soins intensifs.
29 janvier 2024	CIUSSS MCQ / Paramédecine de régulation.

14. DIVERS

Aucun point.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Louis-Philippe Samson du Journal L'Express est présent. Il n'y a aucune question.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC13645/02/24

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Stéphanie Lacoste
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 30.

Line Fréchette
Préfète

Christine Labelle
Directrice générale